

2023 DAC 332 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Chirac au 4 rue de Tournon à Paris 6e

Le

Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Chirac au 4 rue de Tournon à Paris 6e ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en à Jacques Chirac au 4 rue de Tournon à Paris 6e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Jacques Chirac Maire de Paris de 1977 À 1995 Président de la République française de 1995 À 2007 est mort dans cette maison, le 26 septembre 2019 »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1400 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2023 et suivants.